

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Hypothèque sur un chemin de fer.

Par requête du 9 juin 1894, le conseil d'administration des *chemins de fer de l'Oberland bernois* sollicite l'autorisation d'*hypothéquer, en II^me rang*, ses lignes Interlaken-Zweilütschinen-Lauterbrunnen et Zweilütschinen-Grindelwald, d'une longueur de 23.⁴⁵⁰ kilomètres, avec le matériel d'exploitation et les accessoires. Cette hypothèque a pour but de garantir un emprunt de *250,000 francs* destiné à amortir un solde passif du compte de construction, à faire face aux frais de travaux de parachèvement et de nouvelles acquisitions, à payer des dettes courantes, à séparer les fonds spéciaux, etc.

Conformément aux prescriptions légales, la présente demande en constitution d'hypothèque est portée à la connaissance des intéressés, auxquels un *délai* expirant *le 29 juin 1894* est fixé pour faire éventuellement *opposition*, par écrit, en mains du conseil fédéral contre l'hypothèque projetée.

Berne, le 16 juin 1894. [2.]

Au nom du conseil fédéral:
la chancellerie fédérale.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1894
Date	
Data	
Seite	1141-1141
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 605

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.